

<http://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article247>



Rapport annexé à la loi d'orientation 2005

- Sport et...
- L'EPS dans le système scolaire

Date de mise en ligne : mardi 23 janvier 2007

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Ce rapport annexé ne fait plus partie de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école mais il reste la référence pour sa mise en application par voie réglementaire.

I. - Orientations

Une nouvelle ambition pour l'école

La nouvelle loi d'orientation a pour ambition de répondre aux évolutions de la société française et de l'école depuis ces quinze dernières années. Elle entend rappeler à chacun ce qu'il doit aux valeurs fondatrices de la République. Elle veut aussi inscrire l'effort de l'éducation nationale dans le cadre des engagements européens de la France, poursuivre et adapter la politique de démocratisation dans laquelle notre système éducatif s'est engagé résolument.

C'est pourquoi la Nation fixe au système éducatif l'objectif de garantir que 100 % des élèves aient acquis au terme de leur formation scolaire un diplôme ou une qualification reconnue, et d'assurer que 80 % d'une classe d'âge accèdent au niveau du baccalauréat. Elle se fixe en outre comme objectif de conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Toutes les composantes, publiques et privées sous contrat, du système éducatif, relevant de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole ou d'autres statuts concourent à la réalisation de ces objectifs.

Vous pourrez lire la suite en téléchargeant le document joint...